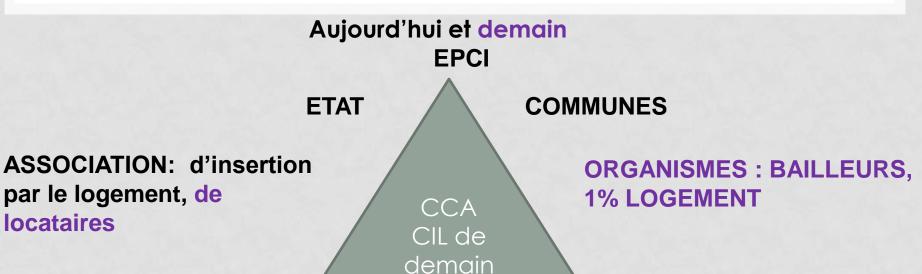
PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL ET D'INFORMATION DES DEMANDEURS

COMITÉ LOCAL DE L'HABITAT - 2 OCTOBRE 2015

LA CASA LE LOGEMENTUN CONTEXTEUNE HISTOIRE

- 19 mai 2003 : définition de l'intérêt communautaire
- 13 décembre 2004 : adoption du 1^{er} PLH, avec notamment la création de l'observatoire de la demande de logement et la Commission Communautaire d'Attribution (CCA)
- 20 mars 2006 : création du service logement communautaire, définition du règlement intérieur de la CCA et désignation de ses membres
- Juillet 2011 : création du numéro unique CASA
- 2011 : Convention avec l'État pour délivrer le numéro unique

DE LA COMMISSION COMMUNAUTAIRE D'ATTRIBUTION A LA COMMISION INTERCOMMUNALE DU LOGEMENT



					7.		•
A	UI	0	U	ro	Ш	าน	П

Son cadre

- Un règlement intérieur réactualisé depuis son élaboration en 2006
- Fréquence : mensuelle

Ses actions

- Validation des choix des candidatures positionnées
- Echanges, débats autour de la thématique du logement, de l'habitat
- Adoption des orientations
- Suivi de leur mise en œuvre

Demain

Son cadre

- Le Plan Départemental de Gestion de la Demande
- Fréquence : mensuelle

Ses actions

- Maintien des actions de la CCA
- Signature de conventions (Etat, Bailleurs etc.)

Plan partenarial de gestion de la demande de logement social et d'information des demandeurs**

Dispositif de gestion partagée de la demande de logement social*

Droit à l'information du demandeur*

Service d'information et d'accueil des demandeurs

Mesures facultatives

Cotation de la demande

Location choisie





La CASA aujourd'hui





Un logiciel interfacé

En lien avec le Serveur **National** d'Enregistrement

Information des demandeurs - Évolution

Juin 2015:

Création de nouveaux espaces d'entretien

Mise en place des premiers entretiens

Juillet 2015:

Formation des agents à la conduite d'entretien 1ère étape d'un plan de formation

Un service communautaire (2 antennes)

22 guichets communaux de proximité

Un guide des procédures

CCA et thématiques abordées:

La cotation, la aestion des refus

Les orientations retenues et validées sont intégrées au règlement intérieur et guide procédure

Les perspectives :

- -Scanne des DLS et transmission au SNE
- Un logiciel mode WEB (synchrone)

Les perspectives :

Elaboration d'un guide « usager »

L'accueil individualisé dans les 22 guichets de proximité

Ses missions:

Enregistrement des DLS

Délivrance du numéro unique départemental

Gestion des positionnements contingent CASA

Les perspectives :

Evolution du PDGDLS

PLAN PARTENARIAL DE GESTION DE LA DEMANDE DE LOGEMENT SOCIAL

DOCUMENT CENTRAL garantissant la bonne application de la loi et organisant ce que sera localement la gestion partagée des demandes de logement.

Sur le territoire de la CASA et au vu de son histoire et son organisation, il sera avant tout un document qui recense, centralise des pratiques déjà existantes.

LES MODALITÉS D'ÉLABORATION CALENDRIER PRÉVISIONNEL 2015

iuin

- •Lettre d'information aux 3 bailleurs retenus *
- •Information de la démarche auprès des membres de la CCA: 19/06/2015

iuille[.]

- Participation à un groupe de travail régional, porté par l'AROHLM: 03/07/2015
- •Réunion avec les guichets communaux : 08/07/2015

Juillet /

- •Rendez-vous avec les 3 bailleurs
- •Rendez-vous avec l'Etat, collecteurs 1%
- •Rédaction du projet de plan de gestion

eptembre

- •Réunion avec bailleurs / Etat / Collecteurs 1%
- •Réunion avec les membres de la CCA: 18/09/2015

octobre

- Présentation en bureau communautaire
- •Transmission du projet aux communes et au Préfet

Décembre

- Ajustement du plan de gestion si besoin
- Délibération en CC du plan de gestion